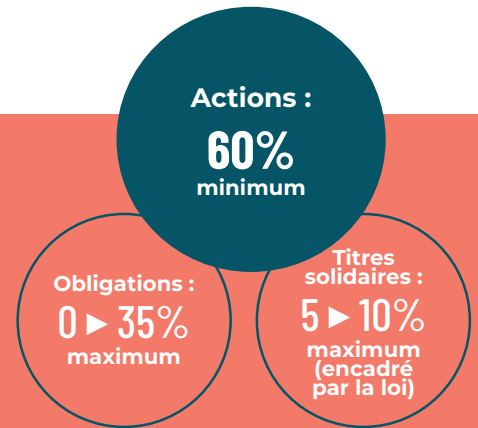
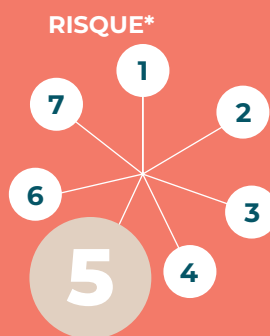


# ECOFI AGIR POUR LE CLIMAT

Ecofi Agir Pour le Climat est un fonds ISR dont la priorité est donnée aux émetteurs efficaces dans la sphère de la transition énergétique et écologique.



## Ecofi Agir Pour le Climat en bref...

- Fonds multi-actifs dynamique ISR à dominante actions.
- Fonds d'inspiration Transition énergétique et écologique.
- Fonds qui contribue au financement des acteurs de l'économie solidaire.

## Fonds ISR mais pas seulement

Le label greenfin, soutenu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire affirme notre philosophie de gestion. Les émetteurs sont sélectionnés dans un premier temps selon une approche "transition énergétique et écologique", dite "éco-activité".

Dans un second temps les émetteurs éligibles sont le résultat de notre filtre ISR. La sélection des valeurs est fondée sur une double analyse rigoureuse. L'équipe ISR définit l'univers d'investissement selon notre méthodologie interne. L'équipe d'analyse crédit étudie les critères financiers pour valider ou refuser les émetteurs.

## Investir dans Ecofi Agir Pour le Climat

### Eco-activité

L'exposition actions de 60% minimum offre au fonds un profil dynamique. Les émetteurs retenus sont ceux dont le chiffre d'affaires dans les éco-activités

est significatif. L'univers d'investissement cible les entreprises de grandes ou moyennes capitalisations boursières négociées sur les marchés organisés des pays d'Europe.

### Obligations vertes

L'exposition aux instruments de taux est de 35% maximum de qualité « Investment Grade » soit d'une notation supérieure ou égale à BBB- dans l'échelle de Standard & Poor's.

Dans la limite des 35%, les obligations vertes représentent dans ce scénario un minimum de 26,25% de l'actif net.

La sensibilité des titres est comprise entre « -1 et +5 »

### Protection de l'environnement

Les titres solidaires « de 5 à 10% » de l'actif net privilégient l'activité liée à la protection de l'environnement.

### En synthèse

L'objectif d'investissement est de favoriser une croissance verte.

Depuis 20 ans les équipes d'Ecofi privilégient les analyses ESG pour favoriser une performance durable. Le fonds est destiné à ceux pour qui les enjeux climatiques sont fondamentaux pour le devenir de l'homme et de planète, ils financeront ainsi des entreprises respectueuses de l'avenir des générations futures.



Répondre positivement à la nécessité de la transition écologique et énergétique."

### Olivier Ken,

Gérant actions & multi-actifs

Gérant depuis 1997

Le détail des critères prévus par le label greenFin est disponible dans le référentiel <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin>

\* L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique du portefeuille au cours des 5 dernières années. Le fonds est classé dans la catégorie 5 en raison de son objectif de rendement absolu et son exposition diversifiée aux marchés action et obligataire en euros comme en devises. Son profil rendement / risque est élevé.

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### 1 Sélection de l'univers d'investissement

- ▶ **Univers initial** : base de données et liste de valeurs sélectionnées dans la recherche spécialisée
- ▶ **Filtre ISR** :
  - Exclusions sectorielles (armements controversés, tabac, jeux, charbon) et des paradis fiscaux ;
  - Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG (Vigeo Eiris) et selon la Méthode I-Score ;
  - Gestion des sociétés controversées.
- ▶ **Filtres quantitatifs** : thématiques du développement durable (pourcentage du chiffre d'affaires ou de la Recherche & Développement), valorisation, croissance

### 2 Notation des valeurs

#### Critères de notation

- ▶ **Analyse financière** pour les émetteurs cotés qui privilégie des critères de long terme : recherche, transparence des comptes, qualité et fiabilité du management...
- ▶ **Analyse des émetteurs solidaires** : secteur d'activité et concurrence ; organisation et management ; situation financière ; utilité sociale et environnementale.

### 3 Construction du portefeuille

Elle dépend :

- de notre processus d'allocation d'actifs qui caractérise le régime économique et détecte les thèmes d'investissement ;
- de la note établie à partir de l'analyse financière fondamentale et de la note ISR.

**Le filtre ISR Intensité 2 exclut ≈ 40% de l'univers d'analyse ESG.**

## LA GESTION ET LE SUIVI DU RISQUE

- La possibilité d'investir dans des thématiques relatives à la santé, les services à la personne ou l'éducation, permet d'adopter une position défensive dans des marchés actions très volatils.
- Diversification du portefeuille : actions, obligations

### AGIR

Nos OPC solidaires permettent de financer, à conditions préférentielles, plus de 70 entreprises solidaires. Avec Ecofi Agir pour le Climat, le financement d'entreprises solidaires est centré autour de la thématique de "Agir pour la planète". A titre d'exemple, le fonds aide au financement du conservatoire d'espaces naturels de Languedoc Roussillon. Globalement, les missions des Conservatoires d'Espaces Naturels sont de préserver, gérer et faire découvrir les espaces naturels remarquables pour leur faune, leur flore, leur paysage ou leur intérêt géologique.

## + AVANTAGES

- Financer l'avenir des générations futures.
- Une diversification pour dynamiser la performance
- Investir dans des industries dont les moteurs de croissance sont robustes à long terme
- Accompagner certaines entreprises solidaires pour la protection de l'environnement

## ! INCONVÉNIENTS ET RISQUES

- Risque de perte en capital, gestion discrétionnaire, liquidité, action, sectoriel spécifique, taux, crédit, juridique, de contrepartie
- Risques liés aux investissements solidaires, à la gestion des garanties, aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Pour une description plus complète des risques, se référer au prospectus du fonds disponible auprès d'Ecofi sur simple demande ou sur [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr)

## CARACTÉRISTIQUES

**Code ISIN** : FRO010642280

**Dépositaire / Conservateur** : Caceis BANK France

**Valorisateur** : Caceis FUND Administration

**Société de gestion** : Ecofi

**Date de création** : 29 décembre 2008

**Devise de valorisation** : Euro

**Zone géographique** : Europe

**Indice de référence** : La politique de gestion étant discrétionnaire, l'orientation et l'exposition aux principaux risques de marchés peuvent varier de façon significative

au fil du temps. La gestion financière est donc totalement déconnectée de tout indicateur de référence. Toutefois, la performance du FCP pourra être comparée a posteriori à celle de l'indice composite suivant : 75% du MSCI Europe TR converti en euro + 25% Eonia OIS.

**Conditions de souscriptions/rachats** : Chaque jour (J) avant 10h00 sur la valeur liquidative du jour (J)(cours inconnu) - Règlement J+1

**Valeur initiale de la part** : Part C : 50 euros

**Frais de gestion** : 2% TTC (maximum) de l'actif net

**Commissions de souscription/rachat** : Néant

**Frais indirects maximum** : Néant

**Commissions de mouvement** : 0,1196% TTC (sur actions uniquement)

**CONTACT : +33 (1) 44 88 39 00 - [contact@ecofi.fr](mailto:contact@ecofi.fr)**

**Document non contractuel.** Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé pour l'Investisseur ou DICI) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 22 rue Joubert - 75009 Paris ou sur notre site internet [www.ecofi.fr](http://www.ecofi.fr). Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut-être éventuellement attribuée à un tiers distributeur afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPC. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.